

**MAIRIE DE SAINTE-COLOMBE**  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**LUNDI 28 JANVIER 2019 – 9 h 30**

\* \* \* \* \*

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-huit janvier à neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Sainte-Colombe, dûment convoqué le vingt-deux janvier deux mil dix-neuf s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie annexe (Les Bégües), sous la présidence de Monsieur le Maire.

**Nombre de membres en exercice : 6    Nombre de présents : 5    Nombre de votants : 6**

**Etaient présents** : Mesdames Catherine BLANC, Evelyne LEFRERE, Messieurs René ALMERAS, Jean-Louis REY et Jean-Pierre ROUX.

Monsieur Eric GERNEZ a donné pouvoir à Monsieur René ALMERAS.

Monsieur le Maire préside l'assemblée.

L'assemblée à l'unanimité nomme Madame Catherine BLANC secrétaire de séance.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 9 heures 30, il procède à l'appel nominal des Conseillers et constate que le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

**1. APPROBATION PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17/12/2018**

Suite à une observation de Madame Evelyne LEFRERE concernant la tarification de l'eau, l'approbation du procès-verbal est retirée de l'ordre du jour et sera soumis pour la prochaine réunion.

**2. CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SISTERONNAIS-BUECH POUR LA MISE A DISPOSITION DES SERVICES TECHNIQUES**

Monsieur le Maire présente cette convention qui est valable pour 3 ans avec possibilité de résiliation et qui concerne l'intervention des agents du service technique de la C.C.S.B. pour les travaux demandés par la commune ; le tarif horaire a été fixé à 26 euros. Après observation de Monsieur Jean-Pierre ROUX sur ce tarif qui lui paraît élevé, le conseil à l'unanimité approuve cette convention et autorise le Maire à la signer.

**3. MODIFICATION DU PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHÉ DE LA SOURCE DE SAINTE-COLOMBE**

Madame VOUTIER de la délégation départementale de l'A.R.S. (Agence Régionale de la Santé) participe à la discussion.

Monsieur le Maire rappelle les raisons qui l'ont conduit à inscrire ce dossier à l'ordre du jour à savoir :

- Projet de forage envisagé par Madame Catherine BLANC en limite du périmètre de protection rapproché et le rapport de l'hydrogéologue agréé recommandant une extension du périmètre de protection rapproché.

Madame BLANC a fait remarquer qu'elle a renoncé à ce projet et les discussions s'engagent ensuite au cours desquelles notamment Madame VOUTIER rappelle la procédure et le rôle important du géologue agréé. Après discussion le Conseil Municipal à l'unanimité est d'accord pour une nouvelle intervention du géologue et souhaite qu'à cette occasion toutes les parties concernées soient associées à la visite de ce dernier.

#### 4. QUESTIONS DIVERSES

- Madame COSSU demande que les rues soient baptisées. Le Conseil Municipal souhaite que le coût de cette proposition soit calculé.
- Madame LEFRERE soulève le problème de la non-conformité de la ferme des Clots au niveau de l'assainissement. Monsieur REY se charge de voir ce problème avec les services de Communauté de Communes.
- Suite à l'intervention de Madame BLANC, les travaux de remise en état des buses du ruisseau de l'ADRECH seront engagés.
- Monsieur le Maire signale la visite de Madame PINET et Monsieur TENOUX, Conseillers Départementaux, le lundi 4 février 2019 à 8 heures 45 en mairie pour une réunion publique.

LA SEANCE EST LEVEE A 11 heures 15

AFFICHÉ LE. 30.01.2019

La Secrétaire de séance,  
Catherine BLANC



Le Maire,  
René ALMERAS



*NB : Le procès-verbal complet de la séance sera après approbation lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal affiché aux lieux habituels.*